

FICHE ACTION N°3.3

Axe 3: Accompagner l'évolution des territoires ruraux

Intitulé de l'action :

Encourager les échanges entre les usagers des espaces naturels du Revermont

Contexte et objectifs stratégiques

Le territoire du Revermont est riche en chemins et sentiers. De nombreux usagers les parcourent : agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, promeneurs, VTTistes

Afin de favoriser une meilleure harmonie de vie entre tous ces utilisateurs, un groupe de travail représentatif des différents usagers des chemins, animé par l'Association Terres du Revermont (CPIE du Revermont) et la Chambre d'Agriculture de l'Ain, a réalisé une charte de bon usage des chemins et des sentiers du Revermont. *La charte de bon usage des chemins et des sentiers du Revermont est différente et à ne pas confondre avec la charte de mise en valeur du Revermont et de ses abords.*

La charte de bon usage des chemins et des sentiers du Revermont définit des engagements pour chaque acteur du territoire : citoyens et utilisateurs, exploitants agricoles et forestiers, collectivités, associations.

Cette charte, ayant fait l'objet d'une réalisation concertée, a été signée le 6 septembre 2003, par une soixantaine de structures. Celles-ci ont montré leur engagement dans une démarche collective visant à une meilleure cohabitation en Revermont.

C'est une première étape d'une démarche ayant pour objectif principal la prévention des conflits d'usage. Cette démarche doit être poursuivie afin de continuer à mobiliser les acteurs engagés en 2003 et à en mobiliser de nouveaux. Elle intégrera aussi les nouvelles problématiques comme l'utilisation des engins motorisés. Enfin, cette action débouchera sur l'acquisition de matériels et/ou signalétiques nécessaires à l'information des usagers.

Périmètre d'intervention

- Revermont

Maîtrise d'ouvrage

- ATR- CPIE
- EPCI : communes, communauté de communes

Description et modalités de mise en œuvre

Réalisation

Phase 1 : Application de la réglementation concernant la circulation motorisée sur les chemins/sentiers et dans les espaces naturels et/ou Natura 2000.

La loi 91-2 du 3 janvier 1991 encadre la circulation des véhicules à moteur en dehors des axes routiers. Elle précise notamment que la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite dans les espaces naturels et sur les chemins/sentiers non ouverts à la circulation.

Des outils sont donc à la disposition des maires afin de la faire appliquer : réglementation de la circulation, concertation, arrêté motivé

Il est donc proposé différents types d'appui en fonction des besoins définis :

- Réalisation d'une politique globale concernant la circulation motorisée sur les chemins et sentiers du Revermont. Elle pourra déboucher sur la réalisation de circuits spécialisés pour les sports motorisés, de chemins interdits à la circulation motorisée
- Accompagnement des maires à la réalisation d'arrêtés municipaux réglementant la circulation motorisée.
- Réalisation de panneaux d'information de la réglementation.
- Réalisation d'une plaquette d'information distribuée par la suite aux clubs, magasins spécialisés

Phase 2 : Faire vivre la charte

- Actions de communication auprès des utilisateurs des sentiers (clubs de randonneurs, club de VTTistes, centre équestre) ;
- Actions de communication auprès du grand public et des scolaires ;
- Organisation et animation d'une réunion annuelle pour la concertation des usagers / dialogue territorial ;
- Investissement de communication sur le territoire : signalétique en faveur de la charte

Plan de financement estimatif en € (TTC)

Dépenses	Montant total
Animation locale	8 500
Acquisition mobilier, signalétique	16 500
	25 000

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	25 000	8 750	35%
Autofinancement	25 000	16 250	69%
		25 000	

Critères d'évaluation

Indicateurs	Valeur actuelle	Valeur cible
Animation locale auprès des élus	0	5 réunions
Sensibilisation tout public	0	10 journées d'animation
Investissement mobilier	0	2 opérations d'acquisition groupée

Echéancier (semestre)

	2008		2009		2010		2011
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre
Animation locale auprès des élus							
Sensibilisation tout public							
Investissement mobilier							

Partenaires associés au projet

- Collectivités locales
- Chambre d'agriculture
- Revermont, Pays à Vivre
- ONF
- CRPF
- Associations/ clubs de randonneurs, de VTTistes
- Marchands de véhicules motorisés de loisir